AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1928
FR0000051070-FS0906

26 août 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 août 2016, la société Pacifico[1] (51 rue d'Anjou, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 août 2016, les seuils de 25% des droits de vote, et 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM hors marché[2].

[1] Contrôlée par M. Jean-François Hénin, président du conseil d'administration de la société, et sa famille (à plus de 99% du capital et des droits de vote).
[2] Cf. notamment communiqué de la société en date du 25 août 2016.